

**Nouveau lycée**

Le conseil d'administration prévu cette semaine a dû être annulé car les architectes ne pouvaient pas fournir une estimation complète du budget des travaux, faute de l'accord des autorités sur les fondations.

D'ailleurs le permis de construire (*demandé en mai*) est lui même bloqué dans l'attente du plan de masse qui doit être refait et sans lequel le type de fondation ne peut pas être arrêté (*et donc chiffré*).

Par conséquent, il va falloir attendre le conseil d'administration prévu mi-novembre pour présenter l'ensemble du dossier qui permettra de lancer l'appel d'offres de construction.

Le nouveau directeur de l'AEFE viendra à Djibouti pour présider ce conseil d'administration.

**Eduka, la base de données élèves du LFD**

Dans le réseau des établissements français à l'étranger, la question de la gestion des bases de données élèves est cruciale au moins pour deux raisons : la sécurité comptable de l'établissement et la sécurité-sûreté des élèves.

La sécurité comptable est basée sur un contrôle strict des admissions, des départs et des arrivées en cours d'année. Dans le jargon comptable, c'est ce qu'on appelle les « *droits constatés* ».

La sécurité-sûreté des élèves nécessite de posséder les coordonnées précises et à jour de leurs parents qui doivent pouvoir être joints en cas d'urgence individuelle ou collective.

Depuis la rentrée 2018, le LFD a choisi la plateforme numérique Eduka, à l'instar de 81 établissements dans le monde qui regroupent 65 000 élèves.

Dans ces établissements, parmi lesquels on trouve les plus modernes du réseau, Eduka est reconnu pour ses fonctionnalités adaptées, son environnement intelligent, intuitif et convivial.

En attendant que la version mobile d'Eduka soit opérationnelle, il est bien plus pratique d'utiliser un ordinateur ou une tablette pour inscrire ses enfants au LFD, mettre à jour ses données, suivre ses factures d'écolages, inscrire ses enfants aux activités extra-scolaires.

**L'homologation, qu'est-ce que c'est ?**

Pour conserver leur homologation par le ministère français de l'Éducation nationale, les établissements d'enseignement français à l'étranger ont l'obligation :

- de respecter les principes fondamentaux (\*) :
  - de liberté, d'égalité et de laïcité ;
  - d'organisation pédagogique et éducative ;
  - de fonctionnement des établissements scolaires.

(\*) dans le contexte de la législation locale et des accords signés avec les États d'accueil.

- de satisfaire aux critères suivants :

- respect des programmes du ministère français de l'Éducation nationale (MEN) ;
- préparation et passation des examens français (DNB, Baccalauréat) ;
- enseignement dispensé en langue française ;
- enseignement direct (*non pas par correspondance, CNED...*) ;
- nombre d'élèves scolarisés ;
- présence d'élèves français ;
- présence de personnels d'encadrement et enseignants titulaires du MEN et de personnels qualifiés recrutés localement ;
- participation à la formation continue des personnels ;
- respect des principes de gouvernance et de gestion des établissements scolaires ;
- locaux et équipements adaptés aux exigences pédagogiques, à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et au respect des règles de sécurité.

Cette année le LFD suit la procédure de renouvellement d'homologation. Outre le dossier très documenté de plus de 40 pages et les 50 annexes à fournir, une inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale de l'AEFE viendra en mission mi-novembre à Djibouti pour contrôler la conformité du LFD avec l'homologation.

**Fortes pluies et sécurité des élèves**

Mardi matin, en raison des fortes pluies, la cellule "*risques et catastrophes*" du district a été contactée mais n'a pas confirmé les risques d'inondations. D'ailleurs, les faits ont démontré qu'il n'y avait pas lieu de fermer l'établissement.

Cependant, suite à un certain nombre d'appels de familles craignant de ne pas pouvoir regagner leur domicile (*à Balbala, au centre ville...*), les parents qui le souhaitaient ont été autorisés à venir récupérer leur(s) enfant(s).

Les cours n'ont d'ailleurs pas été arrêtés.

Cette autorisation de sortie anticipée, pour quelques dizaines d'élèves, a servi d'exercice inopiné de sécurité et de test de communication. En effet, le message diffusé par le LFD a parfois été lu trop rapidement (confusion entre « *sont autorisés à* » et « *doivent venir* »).

**Pourquoi le LFD est-il resté ouvert mercredi dernier ?**

Une note de service (\*) du ministère djiboutien de l'Éducation, informant de la fermeture des écoles publiques mercredi dernier a été diffusée, la veille, sur les réseaux sociaux.

Le LFD est un établissement privé qui n'est pas concerné par les notes de service internes du MENFOP. En outre, l'accord de coopération franco-djiboutien qui régit le LFD stipule que notre mode d'organisation relève du système français. Par ailleurs, l'homologation du LFD par le ministère français de l'Éducation nationale (*voir l'article ci-contre*) oblige à se conformer aux règles de fonctionnement des établissements scolaires français (*certes « dans le contexte de la législation locale et des accords signés avec les Etats d'accueil »*).

En revanche, le règlement intérieur du LFD prévoit l'obligation d'assiduité (*sauf évidemment dans le cas d'une impossibilité matérielle de se rendre à l'école*).

Cela n'a pas empêché une quarantaine d'élèves du secondaire et sans doute autant du primaire de s'absenter mercredi, sans y être autorisés.

(\*) Communiqué officiel adressé à des subordonnés dans le cadre d'une administration.

**Conseil d'établissement et conseil d'école (élection des parents)**

Lundi 7 oct.	Publication des candidatures et distribution des bulletins de vote aux familles (*).
Lundi 14 oct.	Journée de vote (7h30 à 12h30 – 15h à 18h). Chaque parent dispose d'une voix.

(\*) Vote par correspondance à partir du 8 octobre (matériel à récupérer auprès des secrétariats Dolto et Kessel).

**Candidats au Conseil d'établissement**

(4 sièges à pourvoir + 4 suppléants)

Liste 1	Liste 2
CAMAIN Stéphanie (CM2)	HAMAD Hilsan (CE1)
FONT Chrystel (4 <sup>ème</sup> , CM2)	MOHAMED Fathia (Terminale,
SIMON Sandrine (1 <sup>ère</sup> )	2 <sup>nde</sup> , 5 <sup>ème</sup> , CE1, MS)
VAUTERIN Véronique (3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> )	THOMANN Wafa (GS)
Suppléants	
ABDOULKARIM Rada (GS, PS)	
AGIE Roseline (CM1, MS)	

**Candidats au Conseil d'école - Parents d'élèves du primaire**

Liste unique (14 titulaires qui seront donc tous élus)

ABDOULKARIM Rada (PS, GS)	MIGANEH HADI Ai (CE1)
AGIER Roseline (CM1, MS)	MOHAMED Fathia (MA, CE2, CE1)
DAHALANI Zakia (PS, CP, CM2)	MOUSSA OBSIEH Gohar (PS, CE1)
HAMAD Hilsan (CE1)	OMAR RIALE Kadir (CE1, CM2)
HAVE Anne Laure (CM2)	SALEH ALI Madina (GS, CP)
HOUSSEIN MIA Nochad (PS, CP, CE2)	THOMANN Wafa (GS)
LE CLOU Illiona (CP, CE2)	YOUSSOUF DARAR Houssein (MS, CM1)

## Le régime de sortie des élèves de collège (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>)

A l'occasion de l'heure syndicale qui a eu lieu mardi dernier sur la dernière de cours, des collégiens ont souhaité sortir sans que leurs parents en aient averti au préalable la Vie scolaire.

Le règlement intérieur du LFD stipule à l'article 2.5.1. :

*Les collégiens circulant par leurs propres moyens (à pied, en vélo ou en véhicule privé) peuvent quitter l'établissement à la fin des cours prévus dans leur emploi du temps, sauf demande expresse des parents. En cas d'absence imprévue (information reçue durant la demi-journée) du professeur en fin de demi-journée, les collégiens ne sont pas autorisés à quitter l'établissement. Exceptionnellement, les responsables légaux peuvent :*

- venir chercher leur enfant, après avoir signé une décharge disponible au service Vie scolaire ;
- autoriser leur enfant à quitter l'établissement après avoir informé par mél la Vie scolaire ([viescolairelfd2018@gmail.com](mailto:viescolairelfd2018@gmail.com)).

Pour permettre aux élèves autorisés de sortir, dans le cas d'une heure syndicale, il va être demandé aux enseignants concernés de bien vouloir prévenir leurs élèves au plus tard la veille de la suppression du cours.

## Le club cinéma

Il rouvre ses portes à raison d'une projection de film tous les quinze jours. Une discussion suit la projection. Le club s'adresse aux lycéens et pour certains films seulement, aux élèves de troisième. Les séances se tiennent au CDI le mercredi de 12h40 à 15h : apportez votre sandwich.

Le premier film projeté mercredi 9 octobre est « La vague », film de Deniss Ganzel (2008). "Professeur de lycée ...M. Wenger se voit confier l'animation d'un atelier pédagogique sur le thème de l'autocratie. Face au scepticisme de ses élèves quant au retour d'un régime totalitaire en Allemagne, il décide d'organiser un jeu de rôle grandeur nature » (source Wikipédia).

Les élèves de 3<sup>ème</sup> pourront assister à ce film qui entre dans leur programme.

Raphaëlle Le Bihan et Geneviève Ginvert

## Cette semaine, au LFD, Semaine de la Démocratie scolaire

L'école est un lieu d'apprentissage du vivre-ensemble. Les personnels, les parents et les élèves participent à la construction d'une communauté unie et solidaire, dans le respect des valeurs et des programmes de l'enseignement français. Pour permettre les échanges et la coordination nécessaires à ces ambitions, les élèves, les parents et les personnels seront représentés dans les différentes instances. Protégées des pressions extérieures, l'école est LE lieu privilégié pour s'exercer à la mise en oeuvre difficile et exigeante de la représentativité et du dialogue, bases essentielles de la Démocratie.

L'élection des délégués de classe est un temps fort de cet apprentissage : lorsque les délégués de classe seront élus (entre le 6 et le 10 octobre), ils participeront à leur première Assemblée Générale des Délégués de Classe (lundi 14 octobre de 17h à 18h).

A partir du niveau 5<sup>ème</sup>, les délégués de classe pourront se porter candidat à l'élection des représentants des élèves au Conseil d'Etablissement. Le C.E. est l'organe de discussion et de délibération du LFD, pour son organisation et son fonctionnement (hors décisions financières, discutées en C.A.) : y sont représentés les élèves, les parents, les enseignants, les personnels administratifs et techniques, la direction et l'ambassade. L'élection des deux représentants élèves au C.E. aura lieu le jeudi 17 octobre. Le même jour, en parallèle, les élèves de lycée éliront leurs 10 représentants au CVL : le Conseil pour la Vie Lycéenne est un organe qui doit rendre des avis sur tous les points de la "vie de l'établissement" (règlement, fonctionnement, organisation...). Le CVL a aussi pour fonction d'encadrer et ou d'organiser des projets d'animation ou des actions solidaires. Le CVL est composé de 10 lycéens titulaires, et de parents et d'enseignants volontaires pour participer aux échanges et aux projets (un appel va être lancé).

(<https://www.education.gouv.fr/cid82162/la-semaine-de-la-democratie-scolaire.html>).

Vincent Fraisse, conseiller principal d'éducation

## Gazette du centre de documentation et d'information (CDI)

Les élèves oublient régulièrement leurs affaires au CDI. Depuis la rentrée : 2 gourdes, 1 boîte à goûter, 3 agendas, 3 trousseaux, 1 cahier et des stylos n'ont pas été récupérés par leurs propriétaires. Un carton « objets trouvés » se trouve derrière le bureau de la documentaliste.

Les élèves concernés sont priés de venir chercher leurs affaires.

## Association sportive - planning d'activités

Activités	Jours	Horaires	Intervenants
Step	Lundi	18h-19h30	Mme Pierrard
Natation	Mardi	15h-16h30	Mme Pierrard
Gymnastique	Mardi	15h-16h30	M. Nwabo
Basket-ball	Mardi	15h-16h30	M. Barreh
Handball	Mardi	15h-16h30	M. Ismail
Rugby	Mardi	15h-16h30	M. Le bihan
Football collège	Mardi	16h30-18h	M. Barreh
Natation	Mardi	16h30-18h	M. M. Le Bihan
Volley-ball	Mardi	16h30-18h	M. Ismail
Football lycée	Mercredi	18h-19h30	M. Nwabo

Les parents pourront inscrire leurs enfants à ces activités en passant par Eduka, à compter du 13 octobre.

## Communiqués du Directeur de l'école primaire

### Formation continue

La dernière semaine de septembre, deux enseignants débutants du secondaire ont participé à un stage de trois jours à Johannesburg.

### Badges à Dolto

Environ 900 badges ont été édités à ce jour, principalement en direction des anciens parents. La plupart des badges des nouveaux inscrits ont été réalisés mais il reste encore une centaine de badges à fabriquer.

Ceci s'explique par le fait que certaines familles n'ont toujours pas apporté les documents nécessaires (photos généralement).

Nous vous rappelons que les chauffeurs de taxi doivent aussi avoir leur badge. Si vous changez de chauffeur, pensez à nous rapporter son badge pour en avoir un nouveau.

Enfin, le covoiturage ou le changement de personnes de confiance nous oblige à créer constamment de nouveaux badges ce qui entraîne du retard dans leur fabrication. Nous pensons qu'avec votre aide, les derniers badges devraient être remis au plus tard le 15 octobre.

### Sécurité

Pour des raisons de sécurité, le portail principal de Dolto restera fermé le temps de sa restauration. L'accès se fera par la petite porte. Des exercices d'alerte seront prochainement programmés sur les sites Dolto et Kessel.

### Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les APC débiteront cette semaine. Elles auront lieu le lundi ou le mercredi de 7h30 à 08h25 à Dolto et de 7h25 à 08h25 à Kessel. Elles se font sur proposition du Conseil de cycle et nécessitent votre autorisation.

Le principe des APC est de proposer des activités de remédiation en français ou en maths aux élèves qui présenteraient des difficultés passagères. Les enseignants encadrent des petits groupes de besoins de six ou sept élèves maximum.

### Conseil des Maîtres

Le Conseil des Maîtres s'est réuni le mercredi 2 octobre. Les enseignants ont principalement discuté des projets qu'ils comptent mettre en oeuvre cette année scolaire dans les classes. Vous les découvrirez au fur et à mesure : partenariats avec l'Institut français, rallyes lecture ou maths, chorale, arts visuels, spectacles, respect de l'environnement, rencontres d'artistes...

### Evaluations

Pour le premier semestre, l'arrêt des évaluations est fixé au 23 janvier pour une mise en ligne des livrets le 2 février.

Pour le second semestre, l'arrêt des évaluations est fixé au 15 juin pour une mise en ligne des livrets le 22 juin.